

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 52

présenté par

M. Muet, M. Cahuzac, M. Eckert, M. Emmanuelli, M. Balligand,
M. Baert, M. Bartolone, M. Sapin, M. Launay, M. Nayrou,
M. Carcenac, M. Bapt, M. Goua, M. Idiart, M. Claeys,
M. Jean-Louis Dumont, M. Bourguignon, M. Lurel, M. Hollande,
M. Moscovici, M. Habib, M. Vergnier, M. Lemasle, M. Rodet,
Mme Girardin, Mme Filippetti
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 9

Après le mot :

« commerce »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La définition des titres pris en compte pour exiger le dépôt d'une offre publique obligatoire est trop restrictive, au regard notamment des préconisations du groupe de travail présidé par M. Field.

En effet, en si on veut réellement viser les prises de contrôle rampante, il ne faut pas se limiter aux seuls titres ouvrant « à coup sûr » un pouvoir de contrôle mais prendre en compte l'ensemble des titres ouvrant cette possibilité.

Tel est l'objet de cet amendement.